

Synthèse 2025 de la qualité de l'eau sur le territoire du Syndicat du Val de Loire

Le territoire du SVL se divise en 4 Unités de Distribution (UDI) :

1



SVL Loire Cébron :

Cette UDI est composée des communes suivantes :

Saint-Martin de Sanzay, Bagneux, Bouillé-Loretz, Argenton-l'Eglise, Saint-Pierre à Champ, Cersay, Bouillé Saint-Paul, Massais, Genneton, Saint-Maurice la Fougereuse, Etusson, Ulcot, Le Breuil-sous-Argenton, Argenton-les-Vallées.

Voir synthèse de l'Agence Régionale de Santé en page 2

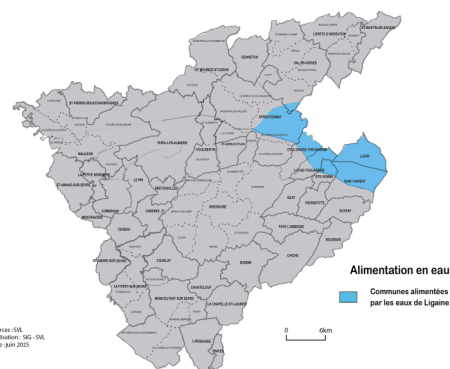
2

Voir synthèse de l'Agence Régionale de Santé en page 3

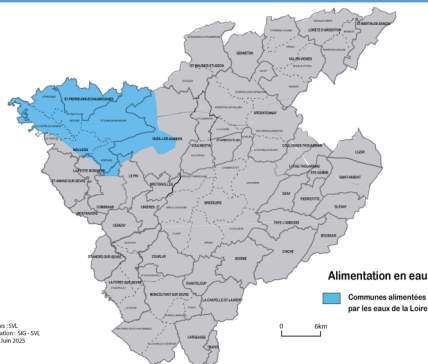
SVL Taizé :

Cette UDI est composée des communes suivantes :

Moutiers-sous-Argenton, Coulonges-Thouarsais, Luché-Thouarsais, Sainte-Gemme, Saint-Varent, Luzay



3



SVL Loire :

Cette UDI est composée des communes suivantes :

Loublande, La Chapelle Largeau, Moulins, Mauléon, Saint-Pierre des Echaubrognes, Saint-Aubin de Baubigné, Rorthais, Nueil les Aubiers (Partie Ouest)

Voir synthèse de l'Agence Régionale de Santé en page 4

4

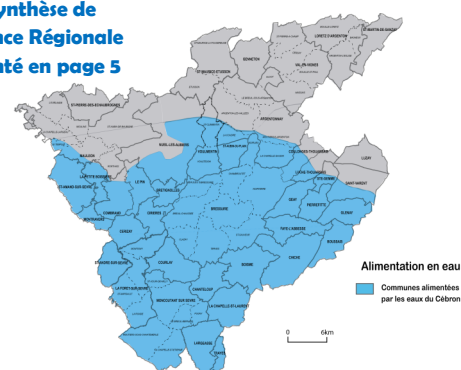
SVL Cébron :

Le Temple, Saint-Amand sur Sèvre, La Petite Boissière, Combrand, Le Pin, Bretignolles, Nueil les Aubiers (Partie Sud), Voulteton, Saint-Clémentin, La Coudre, Noirlieu, Saint-Aubin du Plain, La Chapelle Gaudin, Noirterre, Geay, Pierrefitte,

Glénay, Boussais, Faye-L'Abbesse, Chiché, Boismé, Saint-Sauveur, Bressuire, Chambrouet, Beaulieu-sous-Bressuire, Breuil-Chaussée, Clazay, Terves, Cirières, Cerizay, Montravers,

Saint-André sur Sèvre, Montigny, La Forêt sur Sèvre, Saint-Marsault, La Ronde, Saint-Jouin de Milly, Moncoutant, Moutiers-sous-Chantemerle, La Chapelle Saint-Etienne, Le Breuil-Bernard, Pugny, Largeasse, Traves, La Chapelle-Saint-Laurent, Chanteloup, Courlay.

Voir synthèse de l'Agence Régionale de Santé en page 5





ZONE DE DISTRIBUTION : SVL LOIRE CEBRON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE CEBRON, LA LOIRE et Ligaines 1 et 2. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois superficielle et souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 9286 personnes sur 6 communes (ARGENTONNAY, GENNETON, LORETZ-D'ARGENTON, SAINT MAURICE ETUSSON, SAINT-MARTIN-DE-SANZAY, VAL EN VIGNES). Le responsable des installations est : « SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **43**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **43**
Valeur moyenne : **16 mg/L**
Valeur maxi : **48 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **36 %**
Nombre de substances recherchées : **254**
Valeur maxi : **0,37 microgramme/L (chlorothalonil r417888)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r417888**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **0,189 mg/L**
Valeur maxi : **0,22 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Très bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,000375 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0025 microgramme/L**

Quelques conseils



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **22**
Valeur moyenne : **17,8 °f**
Valeur maxi : **22,8 °f**

Édité le 29/05/2026

UDI 079000210

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SVL TAIZE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BANDOUILLE_K, L'ISLE_C, LES GRANDS CHAMPS F2, LES GRANDS CHAMPS F3, LES GRANDS CHAMPS F5, LES LUTINEAUX F1, LES LUTINEAUX F3, LES LUTINEAUX F4, LIGAINÉ 1, LIGAINÉ 2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4428 personnes sur 4 communes (ARGENTONNAY, COULONGES-THOUARSAIS, LUZAY, SAINT-VARENT). Le responsable des installations est : « SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **23**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **23**
Valeur moyenne : **46,1 mg/L**
Valeur maxi : **49 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **254**
Valeur maxi : **0,42 microgramme/L (chlorothalonil r417888)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r417888**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,175 mg/L**
Valeur maxi : **0,2 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Très bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **20 °f**
Valeur maxi : **22,8 °f**

Édité le 29/05/2026

UDI 07900021

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SVL LOIRE

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

L'eau provient d'un mélange des usines de Montjean et du Thoureil qui prélèvent dans la nappe alluviale de la Loire.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 9981 personnes sur 2 communes (MAULEON, SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES). Le responsable des installations est : « SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **5,08 mg/L**
Valeur maxi : **9,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **254**
Valeur maxi : **0,022 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,13 mg/L**
Valeur maxi : **0,13 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,0099 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0099 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

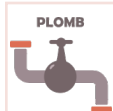
DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **16,2 °f**
Valeur maxi : **17,4 °f**

Quelques conseils



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/07/2026

UDI 07900207

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SVL CEBRON

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE CEBRON. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 67474 personnes sur 31 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **130**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **130**
Valeur moyenne : **4,76 mg/L**
Valeur maxi : **17 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **254**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,17 mg/L**
Valeur maxi : **0,19 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Très bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,0025 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0025 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **15,8 °f**
Valeur maxi : **17 °f**

Quelques conseils



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/05/2026

UDI 079000209

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.